

Règlement du jeu « Tirage au sort Aux Sources de Fleur de Colza»

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La Société LESIEUR SAS au capital de 36 689 935,92 euros, dont le siège social est situé au 29, quai Aulagnier à Asnières 92 665, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le Numéro 457 208 619 (ci-après « la société organisatrice »), organise sur le site Internet <http://auxsourcesdefleurdecolza.lesieur.fr/> un jeu avec obligation d'achat du 01/09/2015 au 04/01/2016 à 11h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi), intitulé « Tirage au sort Aux Sources de Fleur de Colza» (ci-après dénommé le « jeu»).

ARTICLE 2 – Conditions de participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure domiciliée en France métropolitaine (y compris la Corse) à l'exception des collaborateurs de la société organisatrice du jeu et des membres de leur famille ainsi que des collaborateurs de la société prestataire de service responsable du site.

La participation au jeu est limitée à une participation par personne par période de jeu et limitée à un gain (autre que le bon de réduction) par personne sur toute la durée du jeu.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

S'il est constaté qu'un participant a gagné plusieurs fois durant la durée du jeu, seul le premier gain valablement enregistré sera validé, les autres seront annulés sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

La société organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il lui apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Toute inscription incomplète ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle. La participation au jeu se fait exclusivement par Internet selon les modalités décrites à l'article 3 ci-après. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribués. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des textes légaux en vigueur applicables en France.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Le jeu se déroule en 4 périodes :

- Du 01/09 à 11h00 au 30/09 à 23h59
- Du 01/10 à 00h00 au 31/10 à 23h59
- Du 01/11 à 00h00 au 30/11 à 23h59
- Du 01/12 à 00h00 au 04/01 à 11h00

Pour jouer, le participant doit :

1. Se rendre sur le site <http://auxsourcesdefleurdecolza.lesieur.fr/>
2. Inscrire dans l'espace prévu le numéro de lot de son produit Fleur de Colza figurant sur l'étiquette ou le bouchon du produit (composé de 2 lettres et 6 chiffres)
3. Visionner l'expérience

4. Cliquer sur « participer au jeu »
5. Remplir le formulaire d'inscription au tirage au sort (nom, prénom, email, adresse postale).
6. Valider sa participation au Jeu en cochant la case « J'accepte les conditions de participation présentes dans le règlement du jeu. » et « Je certifie avoir plus de 18 ans » et en cliquant sur l'onglet « Valider ».

ARTICLE 4 - Détermination des gagnants

Un tirage au sort à l'issu de chaque période de jeu désignera les 1 011 gagnants parmi tous les participants de la période correspondante.

Les 4 tirages au sort désigneront sur toute la durée du jeu les 4044 gagnants du jeu.

ARTICLE 5 – Détermination et remise des lots

Sont à gagner par tirage au sort, les dotations suivantes :

- 1 séjour avec vol en montgolfière d'une valeur unitaire estimative de 595€.
- 10 Coffrets Smartbox « Evasion Authentique et Savoureuse » d'une valeur unitaire estimative de 90€.
- 1000 bons de réduction d'une valeur unitaire de 0.40€ à valoir sur l'achat d'une bouteille 1L ou d'un flacon stop goutte 675 ML Fleur de Colza.

Soit, sur la durée totale du jeu :

- 4 séjours avec vol en montgolfière
- 40 coffrets Smartbox « Evasion Authentique et Savoureuse »
- 4000 bons de réduction

La Société Organisatrice informera par e-mail chacun des gagnants à l'adresse e-mail que ces derniers auront indiqué dans le formulaire de participation au Jeu.

Les dotations seront envoyées à l'adresse postale renseignée dans le formulaire de participation dans un délai de 5 semaines.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au gagnant désigné d'obtenir sa dotation qui sera alors considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par personne pendant toute la durée du jeu à l'exception des bons de réduction qui peuvent se cumuler d'autres dotations.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière

(totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

Si une dotation n'a pu être remise à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, ou changé de numéro de téléphone ou d'adresse email etc...), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 - Responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusée sur les services consultés sur le site,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur
- De la non récupération du courrier électronique annonçant le gain par suite d'erreur dans l'adresse électronique indiquée par le participant renseignée lors de son inscription.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient

à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des internautes au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Les éventuelles modifications feront l'objet d'un avenant au présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu sur le site, seront considérés comme des annexes au règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des dotations qu'elle attribue aux gagnants.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi ou la jurisprudence, privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur gain(s). La société organisatrice décline toute responsabilité concernant de tels événements pouvant avoir lieu avant, pendant et après la jouissance des lots

ARTICLE 7 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la législation française. Tout litige qui ne pourra être réglé amiablement sera soumis aux tribunaux français compétents.

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent jeu, et même de l'annuler, si les circonstances l'exigeaient, et notamment s'il apparaissait que des fraudes étaient intervenues sous quelque forme que ce soit, de manière informatique ou autre dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 - Données à caractère personnel

Les informations nominatives qui sont recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la société organisatrice. Elles sont

destinées à la Société Organisatrice, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de la gestion du Jeu.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Ce droit peut être exercé gratuitement auprès de :
Société LESIEUR, 29, quai Aulagnier, 92 665 Asnières CEDEX,
en indiquant nom, prénom et adresse postale.

La collecte des données personnelles des participants est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation, dans la mesure où l'acheminement des gains aux gagnants sera alors rendu impossible.

Chaque participant, indépendamment des conditions d'accès au jeu, pourra accepter de recevoir des informations commerciales par courriel, au moment de son inscription. L'exercice du droit de suppression issue de la loi précitée concernant ces données n'a pas de conséquence sur la validité de la participation au jeu.

ARTICLE 9 - Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Le règlement est accessible sur le site <http://auxsourcesdefleurdecolza.lesieur.fr/>

Le présent règlement est déposé en l'Etude Proust et Goury-Laffont, huissiers de justice associés, 28 ter rue Guersant 75017 Paris.